

## Le problème de la taxe de cabinet médical

*Dr Roman Fried, directeur de l'Association pour le contrôle de qualité médical*

### Introduction

Les tarifs de laboratoire en Suisse sont actuellement basés sur la liste des analyses (LA). Ce tarif, fixé par une ordonnance du Conseil fédéral, était fondé jusqu'ici sur un compromis qui permettait la fourniture décentralisée des prestations par les laboratoires. L'idée au cœur de ce concept était qu'une prestation de laboratoire donnée, par exemple un dosage de cholestérol, était facturée au même tarif dans tous les laboratoires.

La révision de la LA prévoit le calcul du prix de chaque analyse à l'aide d'un modèle dont les prémisses sont basées sur les processus automatisés d'un laboratoire industriel. Les conditions de production particulières du laboratoire de cabinet sont censées être couvertes par l'introduction d'une «taxe de cabinet médical», que le cabinet est autorisé à facturer une fois par patient et par jour.

### Méthodes

Les décomptes de laboratoire ci-après, émanant de 2568 médecins pour l'année 2007, proviennent de la Caisse des médecins.

### Données

Année: 2007

Nombre de médecins: 2568

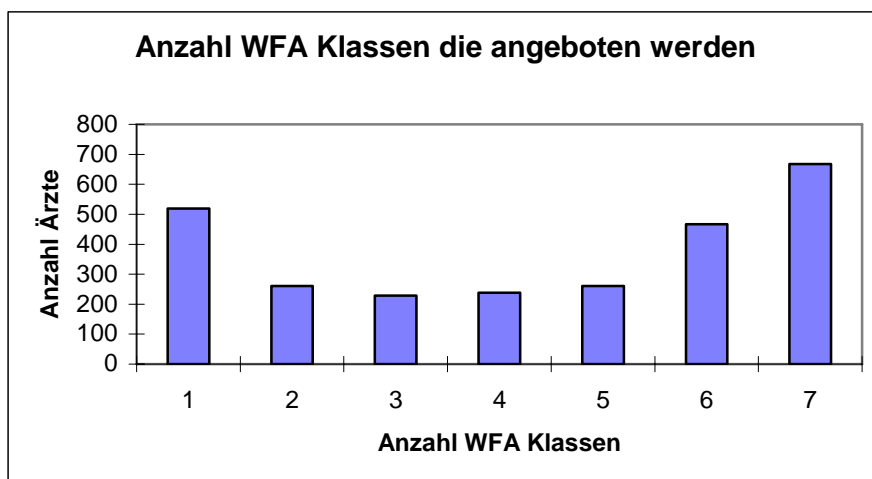
Nombre de positions facturées: 7'707'833

Nombre de séances: 2'088'194

#### *Éventail d'analyses offert*

S'agissant de ces médecins, l'éventail des analyses facturées a été réparti dans les classes suivantes de l'analyse Workflow: coagulation, hématologie, sédimentation, CRP, HbA1c, bandelettes de test urinaire et chimie.

On a ensuite comptabilisé le nombre de classes représentées chez chaque médecin.

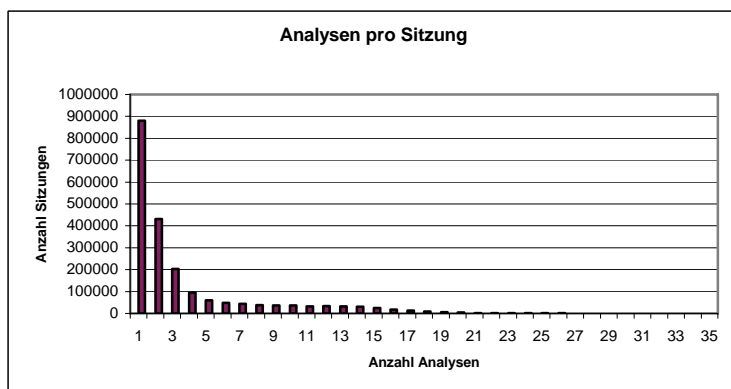


Les chiffres montrent que seuls 25% des médecins offrent des analyses dans toutes les classes de l'analyse Workflow; 20% des médecins n'offrent des analyses que d'une seule classe.

*Combien d'analyses sont effectuées par séance?*

7'707'833 analyses / 2'088'194 séances = 3,7 analyses par séance

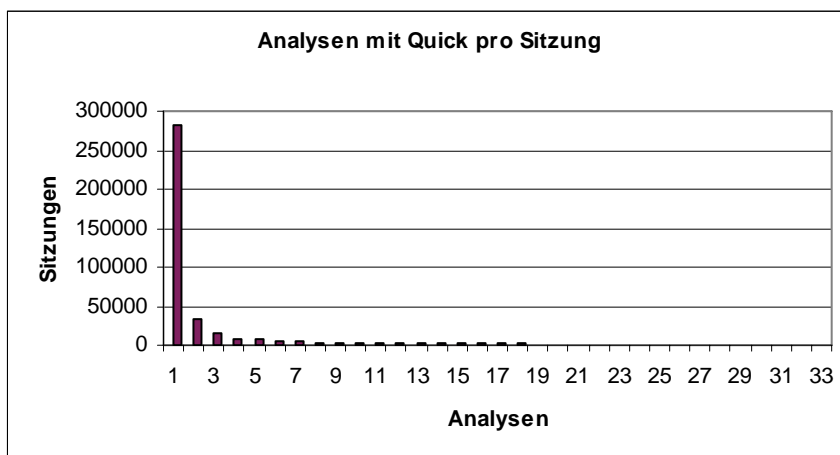
Distribution des positions facturées par séance:



La situation la plus fréquente (42,2 %, soit 880'475 séances) est celle d'une seule analyse par séance! Dans 114'609 séances (5,5 %), cependant, plus de 15 analyses ont été ordonnées.

*Distribution des nombres d'analyses par séance quand celle-ci inclut la mesure du temps de Quick/de l'INR*

Une mesure du temps de Quick/de l'INR a été facturée dans 391'482 séances. Dans 281'328 (71,9%) de ces séances, une seule analyse a été facturée.

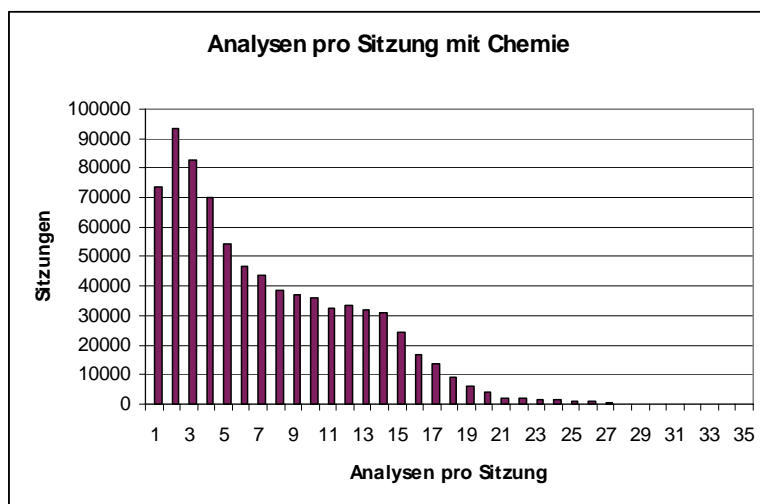


*Distribution des nombres d'analyses par séance quand celle-ci inclut des analyses de chimie clinique*

Des analyses chimiques ont été facturées dans 788'551 séances.

(Positions de chimie clinique: 8006, 8007, 8012, 8037, 8058, 8149, 8126, 8243, 8249, 8259, 8248, 8288, 8343, 8384, 8387, 8438, 8450, 8462, 8492, 8572, 8578)

Seules 73'492 (9,32 %) de ces séances ne comprenaient qu'une seule analyse chimique.



## Discussion

La taxe de cabinet médical proposée par l'OFSP a été répartie en moyenne sur 4 analyses, comme le mentionne du reste le texte explicatif sur la version bêta de la liste d'analyses révisée.

L'analyse Workflow fait apparaître que les frais fixes des groupes d'analyses concernés sont très variables. Les montants annuels indiqués pour les frais fixes propres aux appareils sont de CHF 5'157 pour la chimie clinique et de CHF 541 pour la coagulation.

Du coup, la taxe de cabinet médical est très intéressante pour le laboratoire de cabinet qui ne pratique que des analyses d'un groupe dont les frais fixes sont très bas, comme p. ex. la coagulation, la sédimentation ou le status urinaire.

En revanche, celui qui ne fait que des analyses d'un groupe coûteux est lésé.

Les médecins dont l'offre inclut tous les groupes d'analyses, et pour lesquels les inégalités se compensent donc, ne représentent que 25%.

Les nombres d'analyses par séance ne suivent pas une distribution normale. La moyenne calculée d'environ 4 analyses par séance ne reflète pas du tout la situation réelle.

À cela s'ajoute que de toute évidence, le nombre d'analyses par séance dépend fortement du type d'analyses ordonnées. D'un côté, le patient devrait, dans 70% des mesures du temps de Quick, s'acquitter de l'entier de la taxe de cabinet pour une seule analyse. À l'opposé, les analyses de chimie clinique se trouveraient beaucoup plus mal loties, vu que dans ce groupe, plus de cinq analyses sont effectuées dans plus de la moitié des séances.

## **Conclusion**

Les calculs effectués indiquent que la taxe de cabinet médical telle qu'elle est proposée n'est pas une mesure qui prend justement en compte les conditions de production particulières du laboratoire de cabinet.

En effet, cette taxe ne tient compte ni des écarts entre les frais fixes des divers appareils, ni des différences entre les profils exigés.